



Relevé de décisions de la CFVU



Séance plénière du 16 octobre 2025, à 14h

Président de séance			
Serge SLAMA, Président du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
CHAACHOUA Hamid	X		
CROSS Benjamin	X		
DUMESTRE-PERARD Chantal	X		
ORSINI-SAILLET Catherine	X		
PINSAULT Nicolas		X	MARTINEZ MARCOUX Marie-José
SEIDELIN Signe		X	GIROUD Séverine
VADCARD Lucile	X		
VANIER Léo	X		
VAUFREYDAZ Dominique	X		
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOURREL Romain	X		
BRETON Jean		X	BOURREL Romain
CARNEL Jean-Stéphane		X	CHAACHOUA Hamid
CASTEBRUNET Hélène	X		
DEPAU Giovanni	X		
DEPRET Christian		X	CASTEBRUNET Hélène
DE ROSNY Eve		X	CHALON Nathalie
MACLEAN Catriona	X		
MARTINEZ MARCOUX Marie-José	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie		X	DUMESTRE-PERARD Chantal
CHALON Nathalie	X		
GIROUD Séverine	X		
LEMASSON Germain			
RACKI Valérie	X		
VALARCHER Olivier			

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
MOCELLIN Raphaël (T)			
BAILE Henri (S)		X	VANIER Léo
NEVES Manuel (T)		X	
En attente d'un suppléant			
HAMDI-SEBASTIANIS Myriam		X	CROSS Benjamin
CHEMINAUD Sandrine			

Collège D : Étudiants

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
DUMON Astrid (T)	X		
RIAUX Lisa (S)			
HENNEQUIN Jean Richard Claus (T)			
SAFFER Thomas (S)			
QUELIN Léa (T)			
FLORENTIN Wilson (S)			
COPIN Nicolas (T)			
PALIARD Marie (S)			
RICHARD Louison (T)			
LIEGEOIS Estéban (S)			
RAMBAUD Sarah (T)	X		
PORTE Marie-Lou (S)			
METRAL Charles (T)			
SOEHNLEN Gabriel (S)			
MOREAU Ulysse (T)			
CROTTA Thaïs (S)			
PETRON Emma (T)			
BOUSSIT Etienne (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
GUIDETTI Malo (T)			
PRICOT Basile (S)		X	
BERIO Clémence (T)	X		
GINESTET Cassie (S)			
WARIN Malo (T)	X		
PICCARRETA Tom (S)			
GEIBEN Héloïse (T)			
PEREZ Marie (S)			
LEUILLIER Adrien (T)			
VILLAND JACQUET Aurore (S)			
SAUZEAU Antoine (T)			
MOULIN Loane (S)			
DANIEL Maeva (T)		X	DUMON Astrid
LE GAL Antoine (S)			
DECHENAUD Émile (T)	X		
SAILLARD Tina (S)			
VIRICEL Élise (T)			
DI IORIO Énée (S)	X		

Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
David DECHENAUD	Vice-président Formation	X	
Marc ODDON	Vice-président Formation tout au long de la vie et apprentissage	X	
Isabella ZIN TOMASINO	Membre de la vice-présidence (Grenoble INP – UGA)		
Aurélien DIASPARRA	Membre de la vice-présidence (ENSAG – UGA)		
Hedwig MESSANA	Membre de la vice-présidence (IEPG – UGA)		
Florian BARRIERE	Membre de la vice-présidence (H3S – UGA)		
Lionel FILIPPI	Membre de la vice-présidence (EUT– UGA)		
Emmanuel PEYRE	Membre de la vice-présidence (Faculté des sciences - UGA)		
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		X
Anne ALMERAS ou son adjointe	Directrice de la DEFI	X	
Séverine ROYER ou son adjointe	Directrice de la DOIP		
Hélène PEYRACHON ou son adjointe	Directrice de la DFCA		
Fabrice MENARD	Directeur de la DAPI		
Morgane CHAMOND	Responsable service des moyens DRTP		
Boris TARGE ou son représentant	Directeur/trice du CROUS		

Destinataires des convocations pour information			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		
Philippe ROUX	Vice-président Recherche		
Carole TENOT	Agent comptable		
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice générale des services ou son représentant		
Secrétariat d’instance			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Carole BOYER MORIN	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	

Lors de cette séance, les délibérations s'effectuent au moyen de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

Points d'information du Vice-président Formation

- **État des lieux des admissions Licence Master 2025-2026**
- **Présentation du cadre pour le bon usage de l'IA dans la pédagogie à l'UGA**
- **Présentation du dossier d'accréditation du professorat de l'éducation**
- **Présentation des dossiers d'accréditation des métiers de l'enseignement MEE**

Points soumis à vote

- ~~1. Approbation de la cohérence de l'ODF / ODFA N+1~~ *Annonce d'un report lors de la prochaine séance*
2. **Approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie**
3. **Questions diverses**

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation

- **État des lieux des admissions Licence Master 2025-2026**
→ *présenté par David DECHENAUD*
- **Présentation du cadre pour le bon usage de l'IA dans la pédagogie à l'UGA**
- **Présentation du dossier d'accréditation du professorat de l'éducation**
- **Présentation des dossiers d'accréditation des métiers de l'enseignement MEE**

Points soumis à vote

1. **Approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie**
2. **Questions diverses**

Bilan des Admissions Rentrée 2025-2026

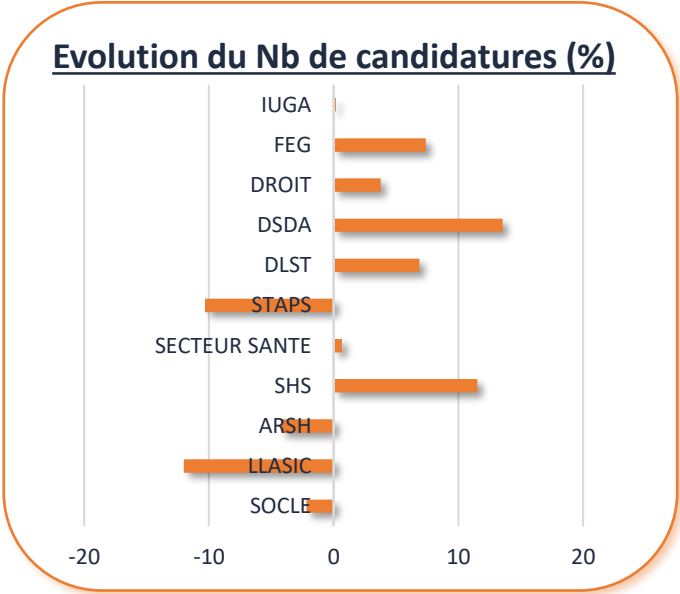




Bilan 1^{ère} année de Licence – Évolution des candidatures



	Nb de candidatures confirmées 24-25 (PP)	Nb de candidatures confirmées 25-26 (PP)	Evolution du Nb de candidatures confirmées	Evolution du Nb de candidatures confirmées
SOCLE	5254	5140	-114	-2,2 %
LLASIC	2626	2311	-315	-12,0 %
ARSH	4707	4508	-199	-4,2 %
SHS	8214	9161	947	11,5 %
SECTEUR SANTE	18778	18902	124	0,7 %
STAPS	8630	7741	-889	-10,3 %
DLST	16361	17487	1126	6,9 %
DSDA	2482	2818	336	13,5 %
DROIT	7608	7895	287	3,8 %
FEG	6659	7151	492	7,4 %
IUGA	559	560	1	0,2 %
TOTAL	81878	83674	1796	2,2 %



Le nombre de candidatures confirmées a augmenté de **2,2 %**

Bilan 1^{ère} année de Licence – Évolution des admissions (PP+PC)



	Capacité d'accueil 24-25	Capacité d'accueil 25-26	Nb de propositions acceptées définitivement 24-25	Nb de proposition acceptées définitivement 25-26	Taux de remplissage 24-25	Taux de remplissage 25-26	Evolution du taux de remplissage
SOCLE	1008	1003	726	727	72,0 %	72,5 %	0,5 %
LLASIC	460	450	349	368	75,9 %	81,8 %	5,9 %
ARSH	592	581	443	455	74,8 %	78,3 %	3,5 %
SHS	907	907	829	881	91,4 %	97,1 %	5,7 %
SECTEUR SANTE	1400	1400	1273	1359	90,9 %	97,1 %	6,1 %
STAPS	800	800	753	757	94,1 %	94,6 %	0,5 %
DLST	1153	1143	989	978	85,8 %	85,6 %	-0,2 %
DSDA	230	230	169	184	73,5 %	80,0 %	6,5 %
DROIT	928	928	891	922	96,0 %	99,4 %	3,3 %
FEG	692	692	603	678	87,1 %	98,0 %	10,8 %
IUGA	192	192	91	122	47,4 %	63,5 %	16,1 %
TOTAL	8362	8326	7116	7431	85,1 %	89,3 %	

+ 315

4,2 %



Augmentation du nombre d'acceptés définitivement



Augmentation de 4,2 % du taux de remplissage

Forte augmentation du
taux de remplissage
pour FEG et IUGA

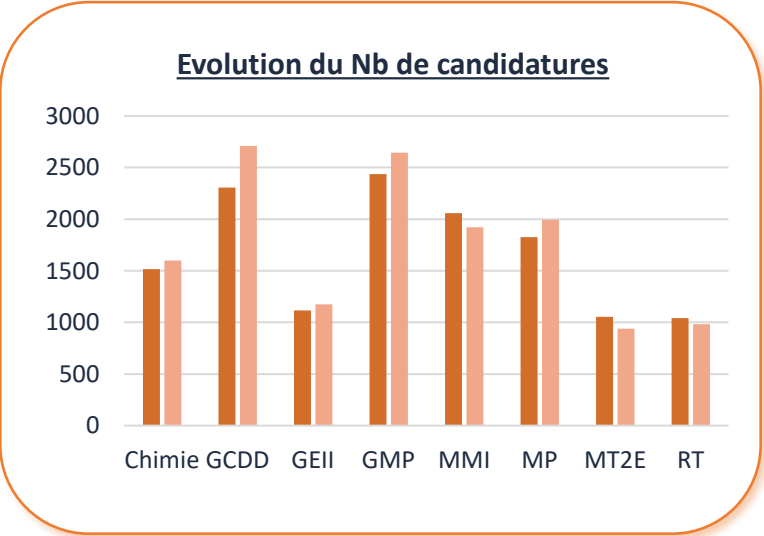


	Démissions
ARSH	74
SHS	82
LLASIC	74
SOCLE	113
SANTE	176
STAPS	95
DLST	151
DSDA	42
DROIT	64
FEG	104
IUGA	22
TOTAL	997

Bilan 1^{ère} année de BUT – Évolution des candidatures

IUT 1	Nb de candidatures confirmées 24-25	Nb de candidatures confirmées 25-26	Evolution candidatures confirmées	Capacité d'accueil Parcoursup 24-25	Capacité d'accueil Parcoursup 25-26	Propositions acceptées définitivement 24-25	Propositions acceptées définitivement 25-26	Taux de remplissage 24-25	Taux de remplissage 25-26	Evolution taux de remplissage
Chimie	1516	1598	5,4 %	120	95	106	77	88,3 %	81,1 %	-7,3 %
GCDD	2307	2710	17,5 %	124	124	120	123	96,8 %	99,2 %	2,4 %
GEII	1117	1174	5,1 %	162	162	132	132	81,5 %	81,5 %	0,0 %
GMP	2437	2643	8,5 %	118	118	116	114	98,3 %	96,6 %	-1,7 %
MMI	2058	1922	-6,6 %	109	109	111	105	101,8 %	96,3 %	-5,5 %
MP	1825	1992	9,2 %	95	95	93	96	97,9 %	101,1 %	3,2 %
MT2E	1053	938	-10,9 %	122	122	93	91	76,2 %	74,6 %	-1,6 %
RT	1041	982	-5,7 %	96	96	94	89	97,9 %	92,7 %	-5,2 %
Total	13354	13959	4,5 %	946	921	865	827	91,4 %	89,8 %	-1,6 %

- 38



Augmentation de **4,5 %** du nombre de candidatures confirmées

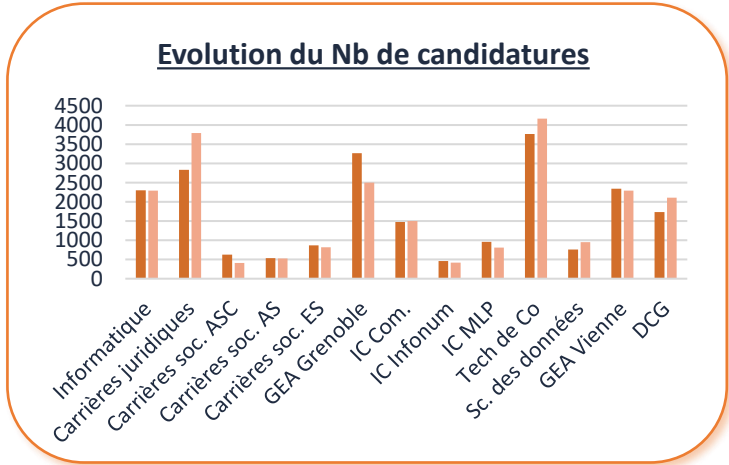


Taux de remplissage de **89,8 %** cette année, soit **- 1,6 %** par rapport à l'année précédente

- Nb de candidatures confirmées 2024-2025
- Nb de candidatures confirmées 2025-2026

Bilan 1^{ère} année de BUT – Évolution des candidatures

IUT 2	Nb de candidatures confirmées 24-25	Nb de candidatures confirmées 25-26	Evolution candidatures confirmées	Capacité d'accueil Parcoursup 24-25	Capacité d'accueil Parcoursup 25-26	Propositions acceptées définitivement 24-25	Propositions acceptées définitivement 25-26	Taux de remplissage 24-25	Taux de remplissage 25-26	Evolution du taux de remplissage
Informatique	2298	2290	-0,3 %	120	125	126	131	105,0 %	104,8 %	-0,2 %
Carrières juridiques	2828	3786	33,9 %	140	140	137	140	97,9 %	100,0 %	2,1 %
Carrières soc. ASC	628	410	-34,7 %	28	28	28	25	100,0 %	89,3 %	-10,7 %
Carrières soc. AS	530	522	-1,5 %	28	28	28	28	100,0 %	100,0 %	0,0 %
Carrières soc. ES	869	821	-5,5 %	28	28	28	28	100,0 %	100,0 %	0,0 %
GEA Grenoble	3266	2495	-23,6 %	140	140	139	148	99,3 %	105,7 %	6,4 %
IC Com.	1472	1498	1,8 %	56	56	56	60	100,0 %	107,1 %	7,1 %
IC Infonum	462	415	-10,2 %	28	28	27	29	96,4 %	103,6 %	7,1 %
IC MLP	961	807	-16,0 %	27	28	27	29	100,0 %	103,6 %	3,6 %
Tech de Co	3760	4160	10,6 %	84	84	88	89	104,8 %	106,0 %	1,2 %
Sc. des données	761	947	24,4 %	53	53	48	47	90,6 %	88,7 %	-1,9 %
GEA Vienne	2337	2290	-2,0 %	84	84	81	85	96,4 %	101,2 %	4,8 %
DCG	1736	2107	21,4 %	50	75	41	67	82,0 %	89,3 %	7,3 %
Total	21908	22548	2,9 %	866	897	854	906	98,6 %	101,0 %	2,4 %



● Nb de candidatures confirmées 2024-2025
● Nb de candidatures confirmées 2025-2026



Augmentation de **2,9 %** du nombre de candidatures confirmées



Taux de remplissage de **101 %** cette année, soit **+ 2,4 %** par rapport à l'année précédente

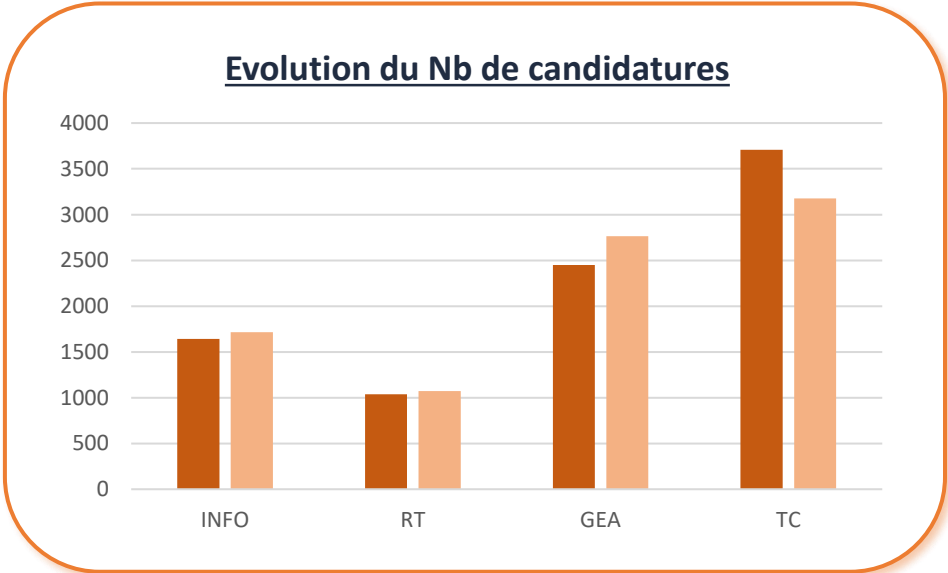
Bilan 1^{ère} année de BUT – Évolution des candidatures



IUT Valence

	Nb de candidatures confirmées 24-25	Nb de candidatures confirmées 25-26	Evolution du nb de candidatures confirmées	Capacité d'accueil 24-25	Capacité d'accueil 25-26	Nb de propositions acceptées définitivement 24-25	Nb de propositions acceptées définitivement 25-26	Taux de remplissage 24-25	Taux de remplissage 25-26	Evolution du taux de remplissage
INFO	1641	1714	4,4 %	78	60	78	58	100,0 %	96,7 %	-3,3 %
RT	1037	1074	3,6 %	52	52	51	56	98,1 %	107,7 %	9,6 %
GEA	2449	2765	12,9 %	168	168	169	172	100,6 %	102,4 %	1,8 %
TC	3707	3178	-14,3 %	140	140	139	161	99,3 %	115,0 %	15,7 %
Total	8834	8731	- 1,2 %	438	420	437	447	99,8 %	106,4 %	6,7 %

+ 10



- Nb de candidatures confirmées 2024-2025
- Nb de candidatures confirmées 2025-2026



Diminution de **1,2 %**
du nombre de candidatures confirmées



Taux de remplissage de **106,4 %** cette année,
soit **+ 6,7 %** par rapport à l'année précédente



Bilan DAP – Evolution des candidatures



DAP Blanche

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Nb de candidatures admises 24-25		Nb de candidatures admises 25-26	
DLST	38	24	23	60,5 %	15	62,5 %
DROIT	4	1	1	25,0 %	1	100,0 %
DSDA	1	2	1	100,0 %	1	50 %
FEG	23	9	4	17,4 %	6	66,7 %
IUGA	1	1	1	100,0 %	0	0,0 %
SECTEUR SANTE	11	4	5	45,5 %	2	50,0 %
ARSH	6	1	1	16,7 %	1	100,0 %
LLASIC	2	1	0	0,0 %	1	100,0 %
SHS	13	3	6	46,2 %	1	33,3 %
SOCLE	3	4	1	33,3 %	2	50,0 %
STAPS	2	2	1	50,0 %	0	0,0 %
TOTAL	104	52	44	42,3 %	30	57,7 %



DAP Verte

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Nb de candidatures admises 24-25		Nb de candidatures admises 25-26	
DLST	97	75	26	26,8 %	13	17,3 %
DROIT	6	13	2	33,3 %	5	38,5 %
DSDA	10	5	3	30,0 %	1	20,0 %
FEG	27	18	10	37,0 %	6	33,3 %
IUGA	7	4	1	14,3 %	1	25,0 %
SECTEUR SANTE	16	19	3	18,8 %	4	21,1 %
ARSH	4	7	1	25,0 %	3	42,9 %
LLASIC	22	11	1	4,5 %	5	45,5 %
SHS	18	20	11	61,1 %	9	45,0 %
SOCLE	35	29	6	17,1 %	16	55,2 %
STAPS	9	2	1	11,1 %	0	0,0 %
TOTAL	251	203	65	25,9 %	63	31,0 %



Diminution du nombre de dossiers traités

Bilan DAP – Evolution des admissions



DAP Blanche

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Nb de candidatures admises 24-25		Nb de candidatures admises 25-26	
DLST	38	24	23	60,5 %	15	62,5 %
DROIT	4	1	1	25,0 %	1	100,0 %
DSDA	1	2	1	100,0 %	1	50 %
FEG	23	9	4	17,4 %	6	66,7 %
IUGA	1	1	1	100,0 %	0	0,0 %
SECTEUR SANTE	11	4	5	45,5 %	2	50,0 %
ARSH	6	1	1	16,7 %	1	100,0 %
LLASIC	2	1	0	0,0 %	1	100,0 %
SHS	13	3	6	46,2 %	1	33,3 %
SOCLE	3	4	1	33,3 %	2	50,0 %
STAPS	2	2	1	50,0 %	0	0,0 %
TOTAL	104	52	44	42,3 %	30	57,7 %

+ 15,4 %

DAP Verte

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Nb de candidatures admises 24-25		Nb de candidatures admises 25-26	
DLST	97	75	26	26,8 %	13	17,3 %
DROIT	6	13	2	33,3 %	5	38,5 %
DSDA	10	5	3	30,0 %	1	20,0 %
FEG	27	18	10	37,0 %	6	33,3 %
IUGA	7	4	1	14,3 %	1	25,0 %
SECTEUR SANTE	16	19	3	18,8 %	4	21,1 %
ARSH	4	7	1	25,0 %	3	42,9 %
LLASIC	22	11	1	4,5 %	5	45,5 %
SHS	18	20	11	61,1 %	9	45,0 %
SOCLE	35	29	6	17,1 %	16	55,2 %
STAPS	9	2	1	11,1 %	0	0,0 %
TOTAL	251	203	65	25,9 %	63	31,0 %

+ 5,1 %



Moins de candidatures admises
mais taux d'admission en augmentation

Bilan DAP PEF – Evolution des candidatures



	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Variation du nb de dossiers traités	Nb de candidatures admises 24-25		Nb de candidatures admises 25-26		Variation du taux d'admission
DLST	1190	1457	22,4 %	320	26,9 %	311	21,3 %	-5,5 %
DROIT	234	202	-13,7 %	18	7,7 %	22	10,9 %	3,2 %
DSDA	210	301	43,3 %	50	23,8 %	67	22,3 %	-1,6 %
FEG	550	434	-21,1 %	57	10,4 %	38	8,8 %	-1,6 %
IUGA	327	285	-12,8 %	1	0,3 %	4	1,4 %	1,1 %
SECTEUR SANTE	368	563	53,0 %	62	16,8 %	83	14,7 %	-2,1 %
ARSH	180	250	38,9 %	33	18,3 %	73	29,2 %	10,9 %
LLASIC	194	195	0,5 %	21	10,8 %	28	14,4 %	3,5 %
SHS	406	443	9,1 %	74	18,2 %	57	12,9 %	-5,4 %
SOCLE	218	265	21,6 %	37	17,0 %	31	11,7 %	-5,3 %
STAPS	34	41	20,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
TOTAL	3911	4436	13,4 %	673	17,2 %	714	16,1 %	-1,1 %



Augmentation de 13,4 % du nombre de dossiers traités

Bilan DAP PEF – Evolution des candidatures



	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Variation du nb de dossiers traités	Nb de candidatures admises 24-25		Nb de candidatures admises 25-26		Variation du taux d'admission
DLST	1190	1457	22,4 %	320	26,9 %	311	21,3 %	-5,5 %
DROIT	234	202	-13,7 %	18	7,7 %	22	10,9 %	3,2 %
DSDA	210	301	43,3 %	50	23,8 %	67	22,3 %	-1,6 %
FEG	550	434	-21,1 %	57	10,4 %	38	8,8 %	-1,6 %
IUGA	327	285	-12,8 %	1	0,3 %	4	1,4 %	1,1 %
SECTEUR SANTE	368	563	53,0 %	62	16,8 %	83	14,7 %	-2,1 %
ARSH	180	250	38,9 %	33	18,3 %	73	29,2 %	10,9 %
LLASIC	194	195	0,5 %	21	10,8 %	28	14,4 %	3,5 %
SHS	406	443	9,1 %	74	18,2 %	57	12,9 %	-5,4 %
SOCLE	218	265	21,6 %	37	17,0 %	31	11,7 %	-5,3 %
STAPS	34	41	20,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
TOTAL	3911	4436	13,4 %	673	17,2 %	714	16,1 %	- 1,1 %

+ 6,1 %



Augmentation du nombre de candidatures admises



Taux d'admission stable

Bilan Dossiers spécifiques – Evolution des candidatures

	Nombre de candidatures 24-25	Nombre de candidatures 25-26	Variation du nombre de candidatures	Nombre de candidatures admises 24-25	Nombre de candidatures admises 25-26	Variation du nombre de candidatures admises
DLST	32	22	-10	9	9	0
DROIT	3	4	1	3	4	1
DSDA	0	1	1	0	0	0
FEG	17	12	-5	12	7	-5
IUGA	1	1	0	1	1	0
SANTE	8	6	-2	4	3	-1
ARSH	7	12	5	3	6	3
LLASIC	4	3	-1	2	3	1
SHS	2	9	7	0	1	1
SOCLE	21	19	-2	15	10	-5
STAPS	0	2	2	0	0	0
Total	95	91	- 4	49	44	- 5



 **131 contacts
pour 91 candidatures**



Malgré une légère baisse cela reste stable par rapport à l'année précédente



Bilan Mon Master – Evolution des candidatures (PP+PC)



	Nb de candidatures confirmées 24-25	Nb de candidatures finalisées 25-26	Evolution du Nb de candidatures finalisées	Nb de candidatures classées 24-25	% de candidatures classées 24-25	Nb de candidatures classées 25-26	% de candidatures classées 25-26	Evolution du taux de candidatures classées
SOCLE	941	786	-16,5 %	568	60,4 %	450	57,3 %	-3,1 %
LLASIC	3607	4279	18,6 %	1747	48,4 %	2068	48,3 %	-0,1 %
ARSH	543	746	37,4 %	390	71,8 %	438	58,7 %	-13,1 %
SHS	7941	8597	8,3 %	2960	37,3 %	3710	43,2 %	5,9 %
SECTEUR SANTE	1781	1485	-16,6 %	975	54,7 %	1156	77,8 %	23,1 %
STAPS	1047	990	-5,4 %	656	62,7 %	488	49,3 %	-13,4 %
CHIMIE BIOLOGIE	3325	3135	-5,7 %	1011	30,4 %	1005	32,1 %	1,7 %
IM2AG	2734	2637	-3,5 %	633	23,2 %	801	30,4 %	7,2 %
PHITEM	3338	3886	16,4 %	1412	42,3 %	1623	41,8 %	-0,5 %
DROIT	10031	10358	3,3 %	4797	47,8 %	5053	48,8 %	1,0 %
FEG	2884	3851	33,5 %	837	29,0 %	1002	26,0 %	-3,0 %
IUGA	2219	2338	5,4 %	787	35,5 %	819	35,0 %	-0,4 %
INSPE	4155	4200	1,1 %	3057	73,6 %	3228	76,9 %	3,3 %
TOTAL	44546	47288		19830	44,5 %	21841	46,2 %	1,7 %

6,2 %



Augmentation de 6,2 %
du nombre de candidatures confirmées



Augmentation de 16,4 % et 16,6 % sur les 2
dernières années au niveau national

Bilan Mon Master – Evolution des candidatures (PP+PC)



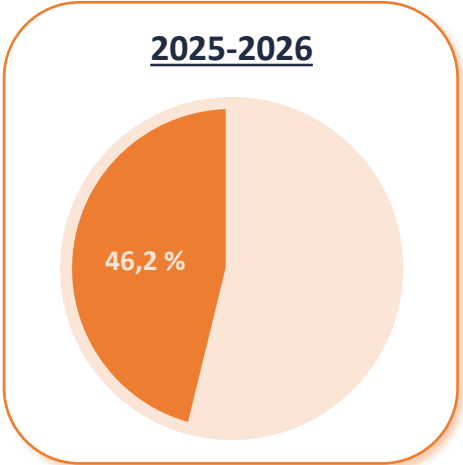
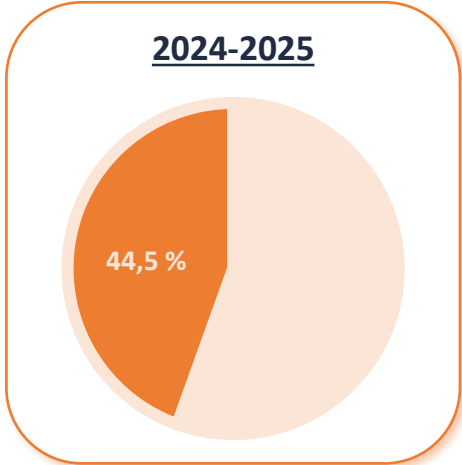
	Nb de candidatures confirmées 24-25	Nb de candidatures finalisées 25-26	Evolution du Nb de candidatures finalisées	Nb de candidatures classées 24-25	% de candidatures classées 24-25	Nb de candidatures classées 25-26	% de candidatures classées 25-26	Evolution du taux de candidatures classées
SOCLE	941	786	-16,5 %	568	60,4 %	450	57,3 %	-3,1 %
LLASIC	3607	4279	18,6 %	1747	48,4 %	2068	48,3 %	-0,1 %
ARSH	543	746	37,4 %	390	71,8 %	438	58,7 %	-13,1 %
SHS	7941	8597	8,3 %	2960	37,3 %	3710	43,2 %	5,9 %
SECTEUR SANTE	1781	1485	-16,6 %	975	54,7 %	1156	77,8 %	23,1 %
STAPS	1047	990	-5,4 %	656	62,7 %	488	49,3 %	-13,4 %
CHIMIE BIOLOGIE	3325	3135	-5,7 %	1011	30,4 %	1005	32,1 %	1,7 %
IM2AG	2734	2637	-3,5 %	633	23,2 %	801	30,4 %	7,2 %
PHITEM	3338	3886	16,4 %	1412	42,3 %	1623	41,8 %	-0,5 %
DROIT	10031	10358	3,3 %	4797	47,8 %	5053	48,8 %	1,0 %
FEG	2884	3851	33,5 %	837	29,0 %	1002	26,0 %	-3,0 %
IUGA	2219	2338	5,4 %	787	35,5 %	819	35,0 %	-0,4 %
INSPE	4155	4200	1,1 %	3057	73,6 %	3228	76,9 %	3,3 %
TOTAL	44546	47288	6,2 %		44,5 %		46,2 %	1,7 %

19830

21841



Augmentation de **1,7 %**
du nombre de candidatures classées



- Candidatures confirmées
- Candidatures classées

Bilan Mon Master – Evolution des admissions totales (PP+PC)



	COL 24-25	Nb de propositions acceptées définitivement 24-25	Taux de remplissage 24-25	COL 25-26	Nb de propositions acceptées définitivement 25-26	Taux de remplissage 25-26	Evolution du taux de remplissage	Phase Principale Taux de remplissage 25-26
SOCLE	179	112	62,6 %	181	105	58,0 %	-4,6 %	55,8 %
LLASIC	567	397	70,0 %	581	417	71,8 %	1,8 %	55,6 %
ARSH	166	95	57,2 %	174	107	61,5 %	4,3 %	57,5 %
SHS	286	238	83,2 %	288	271	94,1 %	10,9 %	86,8 %
SECTEUR SANTE	121	121	100,0 %	121	120	99,2 %	-0,8 %	99,2 %
STAPS	144	120	83,3 %	129	113	87,6 %	4,3 %	79,8 %
CHIMIE BIOLOGIE	215	189	87,9 %	219	200	91,3 %	3,4 %	86,3 %
IM2AG	199	143	71,9 %	199	132	66,3 %	-5,5 %	65,8 %
PHITEM	352	280	79,5 %	353	265	75,1 %	-4,5 %	73,7 %
DROIT	392	384	98,0 %	408	403	98,8 %	0,8 %	97,8 %
FEG	239	184	77,0 %	238	212	89,1 %	12,1 %	75,6 %
IUGA	147	140	95,2 %	147	136	92,5 %	-2,7 %	90,5 %
INSPE	680	439	64,6 %	660	401	60,8 %	-3,8 %	56,2 %
TOTAL	3687	2842	77,1 %	3698	2882	77,9 %	0,9 %	71,9 %



Augmentation de **6 %**
du taux de remplissage grâce à la PC



Taux de remplissage similaire à celui de
l'année dernière



La PP cette année

Passage de 20 à 14 jours



Augmentation de 2,7 % du remplissage de la PP



Moins de formations ouvertes à la PC cette année (78 contre 92)



Bilan Mon Master – Evolution des candidatures (PP) - Alt



	Nb de candidatures confirmées 24-25	Nb de candidatures finalisées 25-26	Evolution du nb de candidatures finalisées	Nb de candidatures classées 24-25	% de candidatures classées 24-25	Nb de candidatures classées 25-26	% de candidatures classées 25-26	Evolution du taux de candidatures classées	Nb propositions acceptées définitivement 24-25	Nb propositions acceptées définitivement 25-26
FEG - Economie des organisations - Transformations des organisations de l'économie sociale et solidaire	58	77	32,8 %	12	20,7 %	12	15,6 %	-5,1 %	0	1
FEG - Economie des organisations - Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme	83	172	107,2 %	11	13,3 %	33	19,2 %	5,9 %	1	1
FEG - Economie des organisations - Ressources Humaines, Organisation et Conduite du Changement	113	165	46,0 %	23	20,4 %	30	18,2 %	-2,2 %	2	3
LLASIC - Information, communication - Communication d'entreprise pour professionnels	202	176	-12,9 %	29	14,4 %	122	69,3 %	55,0 %	4	8
LLASIC - Sciences du langage - Industries de la langue - Linguistic Data Sciences	56	85	51,8 %	32	57,1 %	27	31,8 %	-25,4 %	1	0
IM2AG - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE - Méthodes informatiques appliquées à la Gestion des Entreprises	338	371	9,8 %	53	15,7 %	70	18,9 %	3,2 %	16	9
TOTAL	850	1046	23,1 %	160	18,8 %	294	28,1 %	9,3 %	24	22



Augmentation de **23,1 %** du nombre de candidatures confirmées



Augmentation de **9,3 %** du taux de candidats classés



La nouvelle procédure pour les alternants a eu un impact positif sur le Nb de candidatures finalisées

Bilan Mon Master – Evolution des candidatures (PP) - Alt



	Nb de candidatures confirmées 24-25	Nb de candidatures finalisées 25-26	Evolution du nb de candidatures finalisées	Nb de candidatures classées 24-25	% de candidatures classées 24-25	Nb de candidatures classées 25-26	% de candidatures classées 25-26	Evolution du taux de candidatures classées	Nb propositions acceptées définitivement 24-25	Nb propositions acceptées définitivement 25-26
FEG - Economie des organisations - Transformations des organisations de l'économie sociale et solidaire	58	77	32,8 %	12	20,7 %	12	15,6 %	-5,1 %	0	1
FEG - Economie des organisations - Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme	83	172	107,2 %	11	13,3 %	33	19,2 %	5,9 %	1	1
FEG - Economie des organisations - Ressources Humaines, Organisation et Conduite du Changement	113	165	46,0 %	23	20,4 %	30	18,2 %	-2,2 %	2	3
LLASIC - Information, communication - Communication d'entreprise pour professionnels	202	176	-12,9 %	29	14,4 %	122	69,3 %	55,0 %	4	8
LLASIC - Sciences du langage - Industries de la langue - Linguistic Data Sciences	56	85	51,8 %	32	57,1 %	27	31,8 %	-25,4 %	1	0
IM2AG - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE - Méthodes informatiques appliquées à la Gestion des Entreprises	338	371	9,8 %	53	15,7 %	70	18,9 %	3,2 %	16	9
TOTAL	850	1046	23,1 %	160	18,8 %	294	28,1 %	9,3 %	24	22

➡ Pas de modification significative

➡ La nouvelle procédure n’a donc pas impacté de manière négative le recrutement

ÉTUDES
EN FRANCE

Bilan Etudes en France – Evolution des candidatures

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Evolution du Nb de dossiers traités (%)	Avis favorable 24-25		Avis favorable 25-26		Evolution du Nb d'avis favorable	Evolution du taux d'avis favorable
ARSH	321	252	-21,5 %	31	9,7 %	46	18,3 %	48,4 %	8,6 %
CHIMIE BIO	793	1317	66,1 %	59	7,4 %	54	4,1 %	-8,5 %	-3,3 %
DLST	1723	1858	7,8 %	104	6,0 %	104	5,6 %	0,0 %	-0,4 %
DSDA	270	315	16,7 %	29	10,7 %	16	5,1 %	-44,8 %	-5,7 %
DROIT	816	558	-31,6 %	44	5,4 %	33	5,9 %	-25,0 %	0,5 %
FEG	1300	1253	-3,6 %	70	5,4 %	85	6,8 %	21,4 %	1,4 %
IM2AG	959	1485	54,8 %	101	10,5 %	155	10,4 %	53,5 %	-0,1 %
LLASIC	1092	1052	-3,7 %	118	10,8 %	120	11,4 %	1,7 %	0,6 %
INSPE	10	5	-50,0 %	1	10,0 %	1	20,0 %	0,0 %	10,0 %
IUGA	790	849	7,5 %	28	3,5 %	26	3,1 %	-7,1 %	-0,5 %
IUT1	434	344	-20,7 %	42	9,7 %	38	11,0 %	-9,5 %	1,4 %
IUT2	395	495	25,3 %	40	10,1 %	40	8,1 %	0,0 %	-2,0 %
IUT VALENCE	840	903	7,5 %	7	0,8 %	5	0,6 %	-28,6 %	-0,3 %
PHITEM	2321	3625	56,2 %	318	13,7 %	397	11,0 %	24,8 %	-2,7 %
SHS	627	706	12,6 %	78	12,4 %	68	9,6 %	-12,8 %	-2,8 %
SOCLE	810	862	6,4 %	118	14,6 %	114	13,2 %	-3,4 %	-1,3 %
STAPS	157	185	17,8 %	7	4,5 %	15	8,1 %	114,3 %	3,6 %
SECTEUR SANTE	777	874	12,5 %	92	11,8 %	107	12,2 %	16,3 %	0,4 %
TOTAL	14435	16938	17,3 %	1287	8,9 %	1424	8,4 %	10,6 %	-0,5 %



Augmentation de 17,3 % du nombre de dossiers traités

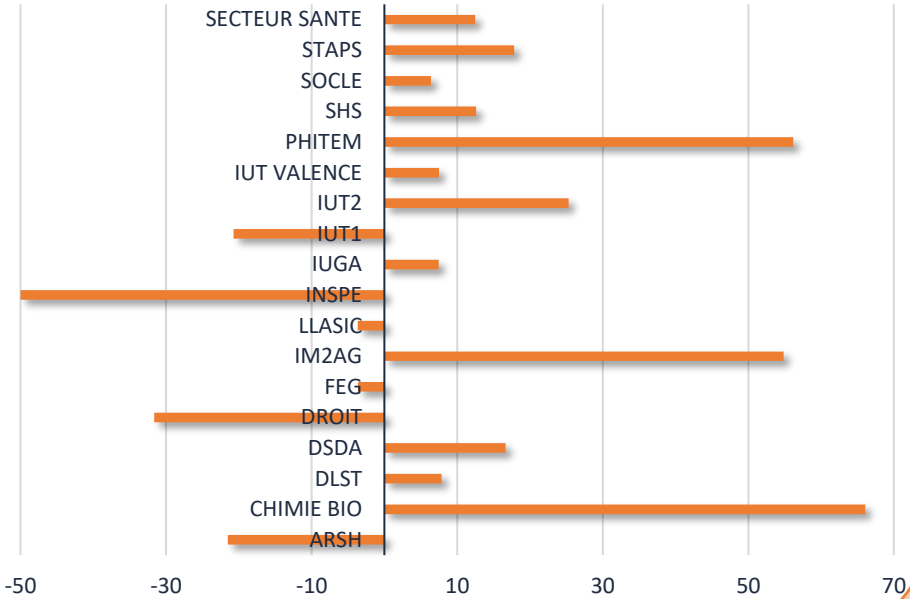


Master + 43,2 %
Licence - 1,5 %
Autre + 5,7 %

Bilan Etudes en France – Evolution des candidatures

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Evolution du Nb de dossiers traités (%)	Avis favorable 24-25		Avis favorable 25-26		Evolution du Nb d'avis favorable	Evolution du taux d'avis favorable
ARSH	321	252	-21,5 %	31	9,7 %	46	18,3 %	48,4 %	8,6 %
CHIMIE BIO	793	1317	66,1 %	59	7,4 %	54	4,1 %	-8,5 %	-3,3 %
DLST	1723	1858	7,8 %	104	6,0 %	104	5,6 %	0,0 %	-0,4 %
DSDA	270	315	16,7 %	29	10,7 %	16	5,1 %	-44,8 %	-5,7 %
DROIT	816	558	-31,6 %	44	5,4 %	33			
FEG	1300	1253	-3,6 %	70	5,4 %				
IM2AG	959	1485	54,8 %	101	10,5 %				
LLASIC	1092	1052	-3,7 %	118	10,8 %				
INSPE	10	5	-50,0 %	1	10,0 %				
IUGA	790	849	7,5 %	28	3,5 %				
IUT1	434	344	-20,7 %	42	9,7 %				
IUT2	395	495	25,3 %	40	10,1 %				
IUT VALENCE	840	903	7,5 %	7	0,8 %				
PHITEM	2321	3625	56,2 %	318	13,7 %				
SHS	627	706	12,6 %	78	12,4 %				
SOCLE	810	862	6,4 %	118	14,6 %				
STAPS	157	185	17,8 %	7	4,5 %				
SECTEUR SANTE	777	874	12,5 %	92	11,8 %				
TOTAL	14435	16938	17,3 %	1287	8,9 %				

Evolution du Nb de dossiers traités (%)



Augmentation de 17,3 % du nombre de dossiers traités



Master + 43,2 %
Licence - 1,5 %
Autre + 5,7 %

Bilan Etudes en France – Evolution des admissions

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Evolution du Nb de dossiers traités (%)	Avis favorable 24-25		Avis favorable 25-26		Evolution du Nb d'avis favorable	Evolution du taux d'avis favorable
ARSH	321	252	-21,5 %	31	9,7 %	46	18,3 %	48,4 %	8,6 %
CHIMIE BIO	793	1317	66,1 %	59	7,4 %	54	4,1 %	-8,5 %	-3,3 %
DLST	1723	1858	7,8 %	104	6,0 %	104	5,6 %	0,0 %	-0,4 %
DSDA	270	315	16,7 %	29	10,7 %	16	5,1 %	-44,8 %	-5,7 %
DROIT	816	558	-31,6 %	44	5,4 %	33	5,9 %	-25,0 %	0,5 %
FEG	1300	1253	-3,6 %	70	5,4 %	85	6,8 %	21,4 %	1,4 %
IM2AG	959	1485	54,8 %	101	10,5 %	155	10,4 %	53,5 %	-0,1 %
LLASIC	1092	1052	-3,7 %	118	10,8 %	120	11,4 %	1,7 %	0,6 %
INSPE	10	5	-50,0 %	1	10,0 %	1	20,0 %	0,0 %	10,0 %
IUGA	790	849	7,5 %	28	3,5 %	26	3,1 %	-7,1 %	-0,5 %
IUT1	434	344	-20,7 %	42	9,7 %	38	11,0 %	-9,5 %	1,4 %
IUT2	395	495	25,3 %	40	10,1 %	40	8,1 %	0,0 %	-2,0 %
IUT VALENCE	840	903	7,5 %	7	0,8 %	5	0,6 %	-28,6 %	-0,3 %
PHITEM	2321	3625	56,2 %	318	13,7 %	397	11,0 %	24,8 %	-2,7 %
SHS	627	706	12,6 %	78	12,4 %	68	9,6 %	-12,8 %	-2,8 %
SOCLE	810	862	6,4 %	118	14,6 %	114	13,2 %	-3,4 %	-1,3 %
STAPS	157	185	17,8 %	7	4,5 %	15	8,1 %	114,3 %	3,6 %
SECTEUR SANTE	777	874	12,5 %	92	11,8 %	107	12,2 %	16,3 %	0,4 %
TOTAL	14435	16938	17,3 %	1287	8,9 %	1424	8,4 %	10,6 %	-0,5 %



Le nombre d'avis favorable a augmenté

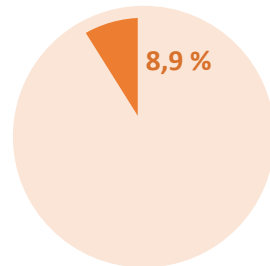


La proportion de candidatures favorables représente toujours 8 %

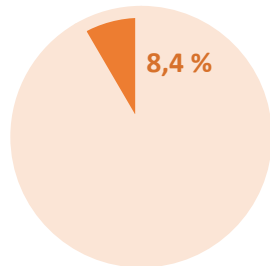


Master + 20,8 %
Licence + 0,8 %
Autre – 8,8 %

2024-2025



2025-2026



● Dossiers traités
● Avis favorables

Bilan Etudes en France – Evolution des admissions

	Nb de dossiers traités 24-25	Nb de dossiers traités 25-26	Nb d'avis favorables confirmés 24-25	% avis favorables confirmés /dossiers traités 24-25	Nb d'avis favorable confirmés 25-26	% avis favorable confirmés / dossiers traités 25-26
ARSH	321	252	8	2,5 %	18	7,1 %
CHIMIE BIO	793	1317	30	3,8 %	27	2,1 %
DLST	1723	1858	57	3,3 %	46	2,5 %
DSDA	270	315	18	6,7 %	11	3,5 %
DROIT	816	558	23	2,8 %	16	2,9 %
FEG	1300	1253	34	2,6 %	41	3,3 %
IM2AG	959	1485	50	5,2 %	77	5,2 %
LLASIC	1092	1052	37	3,4 %	38	3,6 %
INSPE	10	5	0	0,0 %	0	0,0 %
IUGA	790	849	16	2,0 %	13	1,5 %
IUT1	434	344	16	3,7 %	21	6,1 %
IUT2	395	495	20	5,1 %	23	4,6 %
IUT VALENCE	840	903	3	0,4 %	4	0,4 %
PHITEM	2321	3625	159	6,9 %	204	5,6 %
SHS	627	706	42	6,7 %	29	4,1 %
SOCLE	810	862	37	4,6 %	29	3,4 %
STAPS	157	185	6	3,8 %	11	5,9 %
SECTEUR SANTE	777	874	52	6,7 %	63	7,2 %
TOTAL	14435	16938	608	4,2 %	671	4,0 %



Le nombre d'avis favorables confirmés a augmenté



La proportion de candidatures favorables représente toujours 4 % des dossiers traités



Le nombre d'avis favorables confirmés est minime



Bilan eCandidat – Evolution des candidatures



2025-2026
Année partielle
mi-septembre

	Nb de dossiers traités	Nb d'avis favorables	% d'avis favorable	Nb d'avis favorables confirmés	% d'avis favorables confirmés
ARSH	217	111	51,2 %	59	53,2 %
CHIMIE BIO	890	386	43,4 %	225	58,3 %
DLST	836	297	35,5 %	192	64,6 %
DROIT	1505	990	65,8 %	613	61,9 %
DSDA	81	18	22,2 %	9	50,0 %
FEG	2024	761	37,6 %	531	69,8 %
IM2AG	1285	370	28,8 %	248	67,0 %
INSPE	427	381	89,2 %	377	99,0 %
IUGA	503	215	42,7 %	140	65,1 %
IUT 1	278	76	27,3 %	51	67,1 %
IUT 2	853	394	46,2 %	311	78,9 %
IUT Valence	273	96	35,2 %	69	71,9 %
LLASIC	1122	775	69,1 %	577	74,5 %
SECTEUR SANTE	2416	1497	62,0 %	1000	66,8 %
PHITEM	2065	732	35,4 %	564	77,0 %
SHS	558	265	47,5 %	171	64,5 %
SOCLE	193	92	47,7 %	66	71,7 %
STAPS	530	309	58,3 %	278	90,0 %
REO PASS	131	108	82,4 %	90	83,3 %
TOTAL	16187	7873	48,6 %	5571	70,8 %

2024-2025
Année totale

	Nb de dossiers traités	Nb d'avis favorables	% d'avis favorables	Nb d'avis favorables confirmés	% d'avis favorables confirmés
TOTAL	17084	9202	53,9 %	6853	74,5 %

Emile DECHENAUD : dans les tableaux que vous nous présentez, vous ne mentionnez pas l'INSPE, PHITEM ou de l'IM²AG. Ces composantes sont-elles rattachées à d'autres structures ?

David DECHENAUD : effectivement, PHITEM et IM²AG n'accueillent pas d'étudiants de premier cycle, car ils accueillent plutôt des étudiants de L3, M1 et M2. En réalité, il s'agit du DLST. Et pour l'INSPE, il ne s'agit que d'un master. C'est pourquoi nous aurons l'occasion de voir les MEEF dans le cadre du master, ainsi que les Masters de la Faculté des Sciences au sein de Mon Master.

Serge SLAMA : c'est quoi les dossiers spécifiques ?

Olivier SABENA : les dossiers spécifiques concernent les candidats ayant un statut de réfugié ou de résident sous protection internationale. Ces situations, en raison de leur caractère particulier, sont traitées en dehors du calendrier ministériel habituel, lors d'une session dite « allégée » ou « hors calendrier », généralement gérée par la DAP (Demandes d'Admission Préalable) verte.

Maeva DANIEL : quelles sont les modalités de constitution et de fonctionnement des commissions chargées du classement des candidatures au sein de l'UGA ?

David DECHENAUD : les commissions sont constituées par arrêtés du Président. Il délègue sa signature en confiant aux collègues désignés dans les composantes le soin d'examiner et d'admettre.

Maeva DANIEL : sur quels critères académiques les commissions s'appuient-elles ?

David DECHENAUD : ce classement des dossiers s'opère selon les critères généraux d'examen des vœux (pour Parcoursup) et les critères généraux d'examen des candidatures (pour Mon Master). Ces référentiels, votés chaque année en CFVU, définissent le cadre réglementaire et pédagogique qui permet aux commissions d'évaluer et de hiérarchiser les postulants de manière équitable. Les commissions traduisent ces critères en listes ordonnées : les candidats sont soit admis d'office (dans la limite des places), soit classés pour bénéficier des désistements, soit écartés. La qualité de ce travail est

ensuite évaluée via des bilans officiels retraçant les dynamiques d'admission sur les plateformes Parcoursup et Mon Master.

Benjamin CROSS : il existe une reconnaissance horaire pour traiter les dossiers sur Parcoursup, existe-t-il la même chose pour mon master ?

David DECHENAUD : contrairement à Parcoursup où la loi ORE a permis de financer la sélection pour accompagner la réforme, le passage à la plateforme Mon Master n'a donné lieu à l'octroi d'aucun moyen financier par l'État dédié. Le Ministère considère que le classement des dossiers préexistait à la plateforme et relève des missions habituelles des enseignants. On le faisait sur e-candidat, notre outil interne. Toutefois, les composantes conservent la liberté d'octroyer une reconnaissance horaire sur leurs fonds propres, bien qu'aucune dotation nationale ne soit fléchée à cet effet.

Astride DUMON : à propos des étudiants étrangers, je m'interroge sur l'écart entre les acceptations et ceux qui ont pu finaliser leur rentrée. Avez-vous des chiffres sur les "non-venus" ? Il me semble que la situation des visas a été particulièrement tendue cette année, et j'aimerais savoir si nous constatons une baisse significative des arrivées par rapport aux prévisions.

David DECHENAUD : il nous est impossible de fournir des statistiques précises sur ce point, d'autant que nous ne conditionnons jamais l'admission d'un étudiant à la production de son visa. Je tiens d'ailleurs à couper court à une rumeur récurrente : non, l'administration ne refuse pas l'inscription d'un étudiant au motif qu'il n'aurait pas encore obtenu son titre de séjour. En revanche, nous avons des obligations spécifiques pour certains profils, comme les demandeurs d'asile. Afin de leur attribuer le statut correspondant ainsi que les droits associés, il est indispensable de confirmer qu'une demande d'asile a été officiellement enregistrée. Hormis ce cas particulier, nous ne procédons à aucune vérification des visas lors de la phase d'admission. Par conséquent, si un étudiant admis ne se présente pas à la rentrée, nous ne sommes pas en mesure de déterminer statistiquement si ce "désistement" est dû à un refus de visa ou à un autre choix personnel.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation

- **État des lieux des admissions Licence Master 2025-2026**
- **Présentation du cadre pour le bon usage de l'IA dans la pédagogie à l'UGA**
→ présenté par David DECHENAUD et Philippe DESSUS, chargé de mission
- **Présentation du dossier d'accréditation du professorat de l'éducation**
- **Présentation des dossiers d'accréditation des métiers de l'enseignement MEE**

Points soumis à vote

1. **Approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie**
2. **Questions diverses**



CADRE POUR LE BON USAGE DE L'IA DANS LA PEDAGOGIE À L'UGA

CFVU du 16 octobre 2025

CADRE POUR LE BON USAGE DE L'IA DANS LA PEDAGOGIE À L'UGA

PRÉAMBULE

- 1. CADRE GENERAL : RAPPELS**
- 2. UTILISATION DE L'IA EN FORMATION : PRINCIPES**
- 3. UTILISATION DE L'IA PAR LES ÉTUDIANTS**
- 4. UTILISATION DE L'IA PAR LES ENSEIGNANTS**



CADRE POUR LE BON USAGE DE L'IA DANS LA PEDAGOGIE À L'UGA

PRÉAMBULE

Dans la continuité du cadre général adopté par l'Université Grenoble Alpes (UGA) sur l'usage responsable et éthique de l'intelligence artificielle (IA), cette note décline les recommandations spécifiques relatives aux usages pédagogiques de l'IA. Elle vise à guider étudiants et enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, afin d'assurer la qualité, l'intégrité, l'autonomie intellectuelle et l'équité de l'enseignement supérieur.

Ce cadrage évoluera en fonction des avancées technologiques et des retours de la communauté universitaire. Il sera révisé régulièrement pour s'adapter aux nouvelles réalités et aux besoins des utilisateurs.

Dans le cadre de ce texte, l'IA est entendu au sens de La loi européenne sur l'intelligence artificielle" (EU AI Act) : « système basé sur une machine qui est conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie et qui peut faire preuve d'adaptabilité après son déploiement, et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir des données qu'il reçoit, comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer des environnements physiques ou virtuels » (<https://artificialintelligenceact.eu/fr/article/3/>).

CADRE POUR LE BON USAGE DE L'IA DANS LA PEDAGOGIE À L'UGA

I. CADRE GENERAL : RAPPELS

- 1. Utilisation sobre.** L'UGA encourage, sensibilise et forme à des pratiques numériques sobres pour réduire l'empreinte environnementale de l'IA.
- 2. Utilisation responsable.** L'UGA forme et accompagne ses étudiantes et étudiants, son personnel académique et administratif à l'utilisation responsable, informée, sécurisée de l'IA, dans le respect des valeurs universitaires et celles de l'UGA.
- 3. Utilisation éthique.** L'UGA promeut une utilisation inclusive et judicieuse de l'IA. Elle s'utilise là où elle représente une opportunité, que ce soit en matière de recherche, d'enseignement, d'innovation, de vie étudiante ou dans l'administration.
- 4. Protection des données.** Les services de l'UGA sont organisés de façon à veiller à ce que les obligations en matière de protection des données personnelles (RGPD) soient respectées.
- 5. Souveraineté et IA.** Dans un contexte où l'écosystème de l'intelligence artificielle est largement dominé par des acteurs extra-européens, non alignés sur les standards de protection des données et de neutralité éthique que promeut l'enseignement supérieur français, la question de la souveraineté numérique et de l'IA souveraine devient centrale. Dans l'attente du développement éventuel d'un outil souverain, national ou européen, l'UGA attire l'attention sur les risques induits par le recours à des outils d'IA qui collectent, exploitent ou conservent des données sans transparence ni gouvernance partagée.

CADRE POUR LE BON USAGE DE L'IA DANS LA PEDAGOGIE À L'UGA

II. Utilisation de l'IA EN formation : principes

1. **Transformation de l'offre de formation.** Consciente que l'IA a d'importants impacts sur le marché de l'emploi par la création de nouveaux métiers et l'évolution d'autres, l'UGA adapte régulièrement son offre de formation pour permettre la sensibilisation aux enjeux de l'IA, l'apprentissage de l'usage de l'IA et la formation d'experts de l'IA.
2. **Contrôle des connaissances et compétences.** Les modalités de contrôle de connaissances fixent les modalités d'usage de l'IA pour les travaux personnels (TP, TD, rapports, mémoires, etc.) et lors des évaluations.
3. **Acquisition de compétences personnelles.** L'attribution d'un diplôme ou d'un certificat universitaire atteste l'acquisition de compétences personnellement acquises par l'étudiant, auxquelles l'IA ne saurait se substituer.

CADRE POUR LE BON USAGE DE L'IA DANS LA PEDAGOGIE À L'UGA

III. UTILISATION DE L'IA PAR LES ÉTUDIANTS

L'IA peut jouer un rôle de soutien à l'apprentissage car elle peut faciliter l'accès à des informations, que ce soit à propos des contenus de cours ou à propos des processus d'apprentissage des étudiants. Toutefois, son usage doit rester complémentaire à un effort cognitif propre de l'étudiant.

1. L'utilisation des outils d'IA **ne peut se substituer aux apprentissages et raisonnements propres attendus des étudiants**. Les étudiants produisant un document, qu'il soit écrit avec ou sans aide de l'IA sont pleinement responsables des informations présentes dans ce dernier, mais aussi de sa syntaxe et de son organisation. Ils en endosseront les conséquences, notamment si l'IA a généré des informations erronées ou ne répondant pas au niveau d'exigence requis.
2. Lorsque l'étudiant utilise des outils d'IA, il doit **vérifier** si les idées générées par elle proviennent de sources existantes et ajouter les références appropriées, le cas échéant. Si l'IA a plagié une section de texte, il convient de citer la référence plagiée. Si l'outil d'IA reformule des idées existantes, l'étudiant doit indiquer explicitement son usage, et les prompts utilisés, ainsi que les modifications humaines apportées.
3. Le recours à des outils d'IA, lorsqu'il est autorisé, doit être expressément indiqué par son utilisateur, qui doit citer explicitement les outils utilisés et vérifier la validité des informations générées. Présenter, explicitement un contenu généré automatiquement comme étant personnel est susceptible de constituer un **plagiat**.
4. Lorsque les étudiants sont sensibilisés ou formés à l'usage de l'intelligence artificielle ils **doivent être sensibilisés aux enjeux éthiques et environnementaux associés** afin de former des citoyens et des professionnels éclairés.

CADRE POUR LE BON USAGE DE L'IA DANS LA PEDAGOGIE À L'UGA

IV. UTILISATION DE L'IA PAR LES ENSEIGNANTS

1. Afin de **préparer les étudiants aux conditions dans lesquelles ils exercent leur futur métier**, les enseignants évoquent autant que nécessaire en fonction des disciplines et des enseignements la manière dont les outils d'IA méritent d'être utilisés, les opportunités et les problèmes qu'ils soulèvent.
2. Lorsqu'un outil d'IA représente une **opportunité pédagogique** et en termes de préparation à la professionnalisation, les enseignants peuvent l'utiliser dans le cadre de leurs pratiques dans le respect du présent cadrage.
3. L'usage des outils d'IA pour élaborer les contenus pédagogiques doit se faire ~~en respectant~~ **en respectant le cadre législatif**. Les étudiants doivent en être informés. Dans l'élaboration de leurs contenus de formation, les enseignants et enseignantes sont tenus de respecter les règles et principes gouvernant l'intégrité scientifique, notamment l'interdiction du plagiat. En cas d'usage des outils d'IA, ils doivent vérifier si les idées générées par ces derniers proviennent de sources existantes et ajouter les références appropriées, le cas échéant. Les contenus sont de la responsabilité des enseignants. Il est déconseillé de réutiliser des supports produits par des outils d'IA générative sans relecture critique.
4. Lorsque l'usage d'outils d'IA par l'étudiant est autorisé dans le cadre des travaux qu'il réalise, notamment à des fins d'évaluation, **l'enseignant définit avec précision l'usage qui est possible**. Il prévoit la manière dont le caractère personnel des compétences et connaissances sera évalué et attesté.
5. L'usage de l'IA à des fins d'**évaluation** peut être une opportunité dans le cadre de pratiques formatives, et pour multiplier les entraînements par les étudiants. Les étudiants doivent en être informés et l'usage de cet outil doit avoir été préalablement vérifié comme présentant toutes les garanties de fiabilité et de respect de l'anonymat, sous le contrôle des services compétents de l'établissement. En revanche, leur usage à des fins évaluatives certificatives (contrôle continu, contrôle terminal) n'est pas pertinent au regard notamment du manque de fiabilité des outils actuellement disponibles et du Règlement européen de l'IA.
6. L'usage d'un **logiciel de détection** de l'usage de l'IA n'est pas recommandé en raison de la très faible fiabilité des outils actuellement proposés.
7. Il est **déconseillé de partager à des systèmes d'IA** des documents pédagogiques, en particulier ceux contenant des données personnelles ou sensibles.

Énée DI IORIO : je ne suis pas certain de bien comprendre ce qu'est le point 5. Est-ce qu'il est possible d'utiliser l'IA pour corriger la forme d'un document (orthographe, grammaire, etc.), même si elle est déconseillée pour noter les examens à cause de son manque de fiabilité ?

David DECHENAUD : l'usage de l'IA pour la correction d'épreuves certificatives (examens, diplômes) est proscrit, car sa fiabilité est jugée insuffisante pour des décisions opposables aux étudiants. Confier la validation d'un diplôme à un algorithme présente un risque éthique et juridique majeur. Si l'enseignant reste libre de ses méthodes, l'établissement ne cautionne pas l'usage de l'IA pour ces évaluations "sensibles". En revanche, l'outil est encouragé pour le suivi de la progression pédagogique, à condition qu'il ne donne lieu à aucune note officielle. Cet accompagnement, qui peut être soutenu par la DAPI, doit rester un levier d'apprentissage et non une modalité de contrôle des connaissances.

Hélène CASTEBRUNET : j'ai une remarque concernant le point 7, « il est déconseillé de partager à des systèmes d'IA des documents pédagogiques, ... ». On déconseille le partage de documents, alors que l'utilité même de l'IA repose sur les contenus partagés par d'autres utilisateurs. D'autre part, nous actons que les mesures de vigilance sont intégrées au projet. Dès lors, notre réflexion porte sur les conditions de déploiement par les acteurs, mais est-il exact que la question de l'opportunité même de cet usage est désormais tranchée ?

David DECHENAUD : au nom de la liberté académique, l'institution ne peut contrôler ni la préparation des cours ni les modalités de correction. Fixer des interdictions poserait un problème de faisabilité technique et juridique : toute interdiction suppose une capacité de contrôle et de sanction que nous n'avons pas. Par conséquent, nous privilégions une stratégie d'accompagnement. Par ailleurs, un cadrage trop strict de la pratique professionnelle soulèverait des enjeux de ressources humaines et nécessiterait la consultation d'autres instances. La question d'une éventuelle intégration de ces principes dans les règlements d'études sera

examinée lors de leur vote prochain.

Philippe DESSUS : l'enjeu est de distinguer le devoir (obligation) du pouvoir (possibilité) de former à l'IA. Cette nécessité varie fortement selon les disciplines : là où l'IA est déjà intégrée aux outils métiers (traitement d'image, de son, traductologie), son usage s'impose. En revanche, dans d'autres domaines comme la philosophie, l'urgence est moindre. C'est pourquoi la charte privilégie désormais le terme "peut" plutôt que "doit", déléguant l'arbitrage final aux composantes et départements, plus à même de juger de la pertinence métier. Enfin, la question de l'objection de conscience d'un étudiant refusant l'IA doit être anticipée. Si cela ne pose aucune difficulté en philosophie, cela pourrait s'avérer problématique dans des filières technologiques où l'IA est une compétence cœur de métier.

Malo WARIN : le document mentionne une révision régulière du cadrage afin de s'adapter aux évolutions technologiques. Avez-vous déjà fixé un calendrier pour la mise à jour de ce cadre ?

David DECHENAUD : cette clause précise qu'aucune temporalité n'a été fixée pour la révision du cadrage, afin de conserver une agilité face aux évolutions technologiques. La clause de révision pourra être activée dès qu'un besoin sera signalé par une composante ou un élu en CFVU. L'objectif n'est pas de figer un cadre immuable, mais de s'adapter aux réalités des disciplines, notamment via les règlements d'études et les MCCC. À ce titre, une approche nuancée est privilégiée : contrairement à l'interdiction stricte adoptée par certaines structures comme Grenoble INP-UGA, qui pose des problèmes de vérification, l'institution privilégie un usage raisonné et encadré. Cette stratégie préventive vise à accompagner les pratiques plutôt qu'à édicter des interdictions absolues difficilement applicables.

Philippe DESSUS : si certaines formulations vous semblent imprécises, inadaptées ou mériteraient d'être retravaillées, n'hésitez pas à nous en faire part. C'est un travail collégial, vos contributions sont essentielles.

Astrid DUMON : je souhaiterais souligner l'insécurité juridique des étudiants pénalisés sur la base de simples soupçons d'usage de l'IA, faute de preuves objectives. Pour éviter ces blocages et les refus de correction arbitraires, nous proposons d'instaurer un principe de transparence : l'étudiant déclarerait explicitement son usage de l'outil (relecture, orthographe, formulation, etc.). Ce cadre global permettrait de protéger les étudiants de bonne foi et d'harmoniser les pratiques d'évaluation entre les enseignants, évitant ainsi des recours disciplinaires infondés.

David DECHENAUD : la gestion des soupçons de fraude relève de la responsabilité individuelle de l'enseignant, comme pour toute autre fraude. Cependant, pour limiter l'arbitraire, le cadre futur devra imposer une procédure stricte : l'enseignant doit définir en amont si l'IA est autorisée et selon quelles modalités. En cas de suspicion, l'usage de logiciels de détection est proscrit car ils ne sont pas fiables. La saisie d'une section disciplinaire ne sera possible que si l'enseignant apporte une preuve objective d'un usage interdit. Cette approche vise à sécuriser le processus en encadrant davantage le pouvoir d'appréciation des correcteurs.

Emile DECHENAUD : je m'interroge sur la portée réelle de ce cadrage face aux pratiques disciplinaires actuelles. Des mémoires de masters ont été invalidés, fondés uniquement sur des soupçons issus d'outils comme ZeroGPT ou Quillbot. L'enjeu est double : d'une part, l'absence de preuves objectives rend les condamnations fragiles ; d'autre part, le simple fait d'engager une procédure bloque le cursus de l'étudiant durant plusieurs mois. Il est donc urgent de clarifier si ce document peut réellement protéger les étudiants contre des sanctions fondées sur de simples indices technologiques.

David DECHENAUD : l'efficacité de la charte repose sur son intégration

dans les cadres réglementaires des RDE et des MCCC. Si le calendrier actuel ne permet plus de modifier les règles pour l'année en cours, il est impératif d'anticiper la rentrée suivante pour officialiser ces principes et éviter des pratiques de détection "clandestines" ou arbitraires. Ce risque avait été précisé très tôt par Philippe DESSUS. Le débat rappelle les limites déjà connues des outils anti-plagiat (type Compilatio). L'IA pose un défi spécifique au doctorat : là où les diplômes de Licence/Master peuvent privilégier l'oral ou d'autres formats, la thèse reste indissociable de l'écriture. Elle nous oblige à repenser la limite entre aide technologique et création personnelle en recherche.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation

- État des lieux des admissions Licence Master 2025-2026
- Présentation du cadre pour le bon usage de l'IA dans la pédagogie à l'UGA
- **Présentation du dossier d'accréditation du professorat de l'éducation**
→ *présenté par Hamid CHAACHOUA et Florian BARRIERE*
- Présentation des dossiers d'accréditation des métiers de l'enseignement MEE

Points soumis à vote

1. Approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie
2. Questions diverses



Dossier d'accréditation de LPE

CFVU 16 octobre 2025

► 1. Pré-dossier (transmis le 15 juin)

- A-Renseignements administratifs
- B-Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
- C-Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement

► 2. Dossier (voté par H3S et transmis le 30 septembre)

- D-Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
- E-Initiation à la recherche
- F-Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
- G-Moyens humains prévus

▶ **LPPPE** : fermeture en septembre 2026 (décision du directoire académique)

▶ **LPE** :

- Composante : INSPE
- Sites : Grenoble et Valence
- Ouverture de L1 et L2 en septembre 2026
- Capacité d'accueil en L1 : 240 à Grenoble et 60 à Valence

D-Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national

TOTAL 1570h	Licence 1 : 490 h	Licence 2 : 540 h	Licence 3 : 540 h	Total par bloc
Bloc 1.	370	370	370	1110
Bloc 2.	40	40	40	120
Bloc 3.	40	40	40	120
Bloc 4.	40	40	40	120
Adaptation		50	50	100

BLOC 1 – s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire

1110 heures et 125 ECTS

BLOC 2 – analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage

120 heures et 15 ECTS

BLOC 3 – s'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier

120 heures et 12 ECTS

BLOC 4 – construire son projet professionnel

120 heures et 12 ECTS

Adaptation à chaque territoire

100 heures et 10 ECTS

Un parcours de licence à la fois exigeant et sécurisé

► Notre projet de formation prévoit plusieurs dispositifs au sein du bloc 1 :

- Renforcement en mathématiques ou en français, à la suite de tests de compétences organisés à l'entrée du L1 (20h en maths ou 20h en français),
- Renforcement ou approfondissement en anglais en L2 (20h),
- Approfondissement en mathématiques ou en français en vue de l'oral du concours en L3 (20h)

► Dans le cadre des heures d'adaptation locale prévues par le cadrage national, notre choix s'oriente vers

- La création d'un parcours international à partir de la L2
- Une initiation à la recherche en éducation qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'UGA, de l'INSPE et du rectorat de l'académie de Grenoble

Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

▶ Dispositifs de réorientation proposés à l'UGA

- Dès la fin du S1 et à la fin du L1
- Accompagnement spécifique

▶ Stage en S1

- Une des fonctions du stage en école du premier semestre est de permettre à l'étudiant de conforter son projet professionnel ou d'envisager une réorientation au deuxième semestre ou à l'issue de l'année.

▶ Passerelles vers la LPE : un partenariat avec les CPGE de l'académie de Grenoble

▶ Travail avec des composantes de l'UGA sur les passerelles depuis et vers la LPE

► Principes

- Lien avec la recherche dès la 1^{re} année, renforcé tout au long du parcours
- Développement d'une culture scientifique et d'une posture analytique
- UE dédiées (méthodologies, compréhension des résultats)
- UE non dédiées : appui sur résultats récents et études en lien avec les contenus

► Spécificités académiques (Grenoble)

- Recherche adossée au terrain scolaire, pratiques efficaces (impact mesurable)
- Lien fort Rectorat – Université : éducation fondée sur les faits
→ Projet PIA3 Pégase (10 ans) : réduction des inégalités en maths et français
- Enseignants de l'INSPE acculturés à la recherche (actions Pégase, formation dédiée)
- Contribution au continuum Licence–Master (réflexion sur le mémoire)

► Principes

- Les modalités ci-dessous ont été élaborées avec le rectorat et les DSDEN. La question du tutorat est en cours de discussion.
- Les stages en école primaire sont répartis sur les trois années, avec une découverte progressive des cycles, en articulation avec des apports en formation concernant chacun des cycles, dans les blocs 1, 2, 3 et 4.
- Les stages sont massés (3 semaines en L1, **5** semaines en L2 et 2 semaines en L3)

► Equipe pluri-catégorielle

Catégorie de personne	Pourcentage d'intervention
Enseignant du premier ou du second degré affecté à plein temps à l'université	35 %
Enseignant-Chercheur	19 %
Enseignant PE et ou PLC exerçant effectivement en école ou en établissement public local d'enseignement	46 %

Lucile VADCARD : je m'interroge sur la pertinence d'afficher officiellement ce cursus comme une Licence Professionnelle. Ce choix me semble essentiel pour garantir une meilleure lisibilité auprès des lycéens et de leurs familles, qui ont besoin de comprendre immédiatement la finalité du diplôme. Mon constat repose sur les 1500 heures que compte la licence, au moins 1240 heures sont consacrées aux blocs de compétences métiers. Puisque le contenu est, dans les faits, « hyper-professionnalisant »

Hamid CHAACHOUA : non, ils sont disciplinaires.

Lucile VADCARD : donc il y a 1000 heures de contenu disciplinaire, de maths, français, jusqu'au niveau 3e.

Hamid CHAACHOUA : non et je tiens à lever toute ambiguïté sur le contenu disciplinaire : il ne s'agit pas d'un simple "bachotage" de niveau 3e, comme on l'entend parfois de manière caricaturale. Contrairement aux anciens dispositifs PPE, nous adoptons une véritable approche universitaire. L'objectif n'est pas de réviser les bases du collège, mais d'étudier les disciplines comme les grandeurs et mesures sous un angle académique approfondi, dépassant même le niveau terminal, pour les mettre au service de l'enseignement.

Lucile VADCARD : on n'a pas envisagé d'utiliser l'appellation "licence professionnelle", même si cette idée a pu être évoquée au regard des objectifs visés par la formation.

David DECHENAUD : il est impossible d'utiliser l'appellation « licence professionnelle » pour ce cursus, car la nomenclature réglementaire l'interdit. En effet, une licence professionnelle a pour vocation une insertion immédiate sur le marché du travail, alors que notre parcours est suivi d'une poursuite d'études en Master. Je préfère donc parler de licence "professionnalisante". Ce terme reflète mieux la réalité : le diplôme prépare concrètement au métier, tout en restant une licence générale qui mène vers un Master (lui-même en alternance à 50 %). Je note toutefois que cette nuance entre "professionnelle" et "professionnalisante" risque d'être illisible et très difficile à comprendre pour les lycéens et leurs familles.

Florian BARRIERE : il est important de souligner que la professionnalisation est pensée comme une continuité progressive entre la Licence et le Master. Si la Licence pose les bases, c'est véritablement au niveau du Master MEEF que le caractère professionnel devient prédominant.

Lucile VADCARD : je m'interroge sur les effectifs, quelles sont les capacités d'accueil en licence et en master ?

Hamid CHAACHOUA : concernant les effectifs, le déploiement de la formation s'appuie sur 240 étudiants, étudiantes à Grenoble et avec 60 places à Valence.

David DECHENAUD : je précise que nous ne maîtrisons pas directement les capacités d'accueil en Master. Celles-ci sont rigoureusement alignées sur le nombre de postes ouverts aux concours, le Master doit pouvoir accueillir tous les lauréats choisissant l'UGA. Bien que nous pourrions théoriquement accepter d'autres profils, la formation est si spécifiquement « formatée » pour l'apprentissage et la réussite au concours qu'elle s'adresse prioritairement aux futurs lauréats. Dans cette optique, je souligne que le Rectorat impose un cadrage strict pour garantir une logique de flux cohérente : le nombre de places en LPE doit représenter 60 % des besoins en recrutements de l'Académie pour le concours de Professeur des Écoles (PE). En résumé, nous n'avons pas de liberté sur ces chiffres ; tout est dicté par les prévisions de postes au concours.

Dominique VAUFREYDAZ : si la capacité de la L3 est fixée à 60 % des besoins du concours, est-il envisageable que des candidats se présentent au concours sans avoir suivi ce cursus spécifique ?

Florian BARRIERE : bien sûr, oui. Le concours reste accessible à toute personne titulaire d'une L3. L'analyse des effectifs montre que même dans l'hypothèse d'un taux de réussite de 100 % de nos étudiants de L1 LPE, 40 % des places au concours demeurerait disponibles pour des candidats extérieurs.

Astrid DUMON : lors de la précédente CFVU, ces questions avaient déjà été soulevées : quel avenir est prévu pour la Licence Sciences de l'éducation, notamment face à la Licence PE qui semble très spécialisée ? Vous avez évoqué des passerelles possibles en L1. Peut-on envisager d'autres passerelles, notamment pour intégrer la Licence après une année dans une autre licence ? Ou bien les modalités de validation de la Licence PE rendent-elles ces passerelles impossibles ?

Hamid CHAACHOUA : les conditions du « FAST-TRAC » ne s'appliquent pas en L1 et L2, permettant l'intégration d'étudiants d'autres filières. Un étudiant, une étudiante issu d'une autre licence peut rejoindre la formation, mais sans les avantages du « FAST-TRAC ». L'accès en L2 pourrait être autorisé en interne, mais sans garantie d'admissibilité. La décision finale dépend de l'arbitrage en cours sur les critères du « FAST-TRAC ». Aucune position définitive n'est encore adoptée.

Lucile VADCARD : pour compléter sur la licence Sciences de l'éducation, la licence PE vise une professionnalisation ciblée. Notre objectif est de proposer une licence Sciences de l'éducation plus large, offrant des passerelles variées et des débouchés au-delà de l'enseignement. Nous craignons une baisse des effectifs, car 240 étudiants sur 270 pourraient basculer vers la licence PE. Il est crucial de clarifier la distinction entre éducation/formation et enseignement pour attirer des étudiants intéressés par d'autres domaines comme l'insertion sociale, l'accompagnement, etc. Une meilleure définition des territoires de formation permettrait de lever les confusions actuelles. Nos maquettes pédagogiques seront ajustées pour refléter cette diversité.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation

- État des lieux des admissions Licence Master 2025-2026
- Présentation du cadre pour le bon usage de l'IA dans la pédagogie à l'UGA
- Présentation du dossier d'accréditation du professorat de l'éducation
- **Présentation des dossiers d'accréditation des métiers de l'enseignement MEE**
→ *présenté par Hamid CHAACHOUA et Florian BARRIERE*

Points soumis à vote

1. Approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie
2. Questions diverses



Dossier d'accréditation de l'INSPE Master M2E

CFVU 16 octobre 2025

Dossier d'accréditation de l'INSPE Master M2E

- I. **Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation
Professorat du second degré »**
 - A) Cartographie de l'offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master

Dossier d'accréditation de l'INSPE Master M2E

3 sujets

- Cartographie de l'offre de formation
- Non-Lauréats concours
- Modèle RH

Cartographie de l'offre de formation

► Ce qui change

- L'entrée en master M2E (ou DIU) est de droit pour les lauréats des concours
- Capacité d'accueil "=" Nombre de postes dans l'académie

Cartographie de l'offre de formation M2E – SD - CPE

Base de travail :

Nombre de fonctionnaires
stagiaires dans l'académie

Discipline	Concours	Moyenne/3 années	
		DIU	TP
sciences industrielles de l'ingénieur (Lyon portée par INSPE)	CAPET	2	7
allemand	CAPES	4	2
anglais	CAPES	11	31
arts plastiques (à Sait-Etienne 10-11)	CAPES	1	4
chinois	CAPES	1	1
documentation (8 à Lyon)	CAPES	2	4
éducation musicale et chant choral (Lyon)	CAPES	1	2
éducation physique et sportive	CAPEPS	2	33
espagnol	CAPES	4	12
histoire et géographie	CAPES	11	18
lettres classiques (4 - Lyon)	CAPES	3	2
lettres modernes	CAPES	12	18
mathématiques	CAPES	13	14
numérique et sciences informatiques	CAPES	2	4
conseiller principal d'éducation	CRCPE	12	17
philosophie	CAPES	7	2
physique chimie	CAPES	6	10
sciences de la vie et de la Terre	CAPES	6	11
sciences économiques et sociales (10 à Lyon)	CAPES	3	3
Italien (6 à Lyon)	CAPES	1	6

Cartographie de l'offre de formation M2E – SD – CPE

SD - CPE	Académie de Grenoble	
	USMB	UGA
	Chambéry	Grenoble
Anglais	x	X
Documentation		
Allemand		
Education musicale et chant choral		
Éducation physique et sportive	X	X
Espagnol		X
Histoire-Géographie	X	X
Italien		
Lettres moderne		X
Mathématiques		X
Numérique et sciences informatiques		X
Sciences économiques et sociales		X
Sciences de la vie et de la terre		X
Sciences physiques et chimie		X
Toutes les disciplines sur lesquelles sont affectés des stagiaires et qui n'ont pas de parcours M2E correspondant.		X
Encadrement Éducatif		X

Parcours « non-Lauréats »

- ▶ Administrativement, le M2E peut être ouvert aux non-lauréats
 - Le cadrage de M2E n'intègre pas les parcours de non-lauréats => c'est à la charge des universités
- ▶ Si M2E est ouvert aux non-lauréats alors
 - mutualisation des cours les M2E-Lauréats
 - remplacer une partie du stage par la préparation au concours
 - négocier avec le rectorat le stage

Parcours « non-Lauréats »

Points positifs	Points négatifs
- Deuxième chance pour repasser le concours en tant en se formant au métier. - Si réussite au concours on passe au statut de fonctionnaire stagiaire (en M2E2)	- Coût de la préparation au concours - Faible effectif - Gestion des étudiants : Que faire si l'étudiant ne réussit pas le concours en fin du M1 ou s'il décide de ne pas le passer ? Que peut-on lui proposer en M2 ? - Examen des dossiers Mon Master

Proposition :

- Pas d'inscription en M2E des non-lauréats, sauf pour LPE
- Mettre en place une préparation aux concours

Notre proposition sur l'offre de formation

A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP			
Parcours disciplinaires			Université (s) qui dispense(nt) la formation
Les capacités d'accueil maximale indiquées concernent les étudiants de master, auxquels pourront s'ajouter des étudiants en DIU.			
Nom	Capacité d'accueil maximale envisagée	Présence d'un parcours non- lauréat	
Anglais	32	NON	UGA/USMB
Éducation physique et sportive	48	En cours de discussion	UGA/USMB
Espagnol	16	NON	UGA
Histoire Géographie	32	NON	UGA/USMB
Lettres modernes	32	NON	UGA
Mathématiques	32	NON	UGA
Numérique et sciences informatiques	16	NON	UGA
Sciences de la vie et de la terre	16	NON	UGA
Sciences économiques et sociales	16	NON	UGA
Sciences physiques et chimiques	16	NON	UGA

Notre proposition sur l'offre de formation - PE

A) Offre de formation	
Mention « EE. Professorat des écoles »	Sites(s)
Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 530 après la phase transitoire	
Master PE Lauréats du concours	Annecy / Chambéry (60)
Parcours non lauréats : OUI	Grenoble (240)
	Valence (60)

Modèle RH

- ▶ **Décret du 19 avril : no 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement**
- ▶ **Cadrage des formations (Version du 4 juillet)**
- ▶ **Référentiel de formation (en attente)**
- ▶ **50% des heures dispensées en formation initiale assurées par des formateurs issus du terrain**

Modèle RH – M2E - PE

A) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site

Nom des sites concernés

Reproduire le tableau par site si la répartition prévisionnelle diffère.

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	17	33	50	50		50
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	17	33	50	50		50
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	17	33	50	50		50
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	17	33	50	50		50

Modèle RH – M2E - SD

A) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

1. Parcours CAPES-CAPEPS

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	17%	33%	50%	30% en M1 50% en M2	20% en M1 0% en M2	0%	50%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	17%	33%	50%	50%		0%	50%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	17%	33%	50%	50%		0%	50%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	17%	33%	50%	50%		0%	50%

Modèle RH – M2E - CPE

A) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	17%	33%	50%	50%		50%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	17%	33%	50%	50%		50%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	17%	33%	50%	50%		50%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	17%	33%	50%	50%		50%

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation

- **Présentation du cadre pour le bon usage de l'IA dans la pédagogie à l'UGA**
- **Présentation du dossier d'accréditation du professorat de l'éducation**
- **Présentation des dossiers d'accréditation des métiers de l'enseignement MEE**
- **État des lieux des admissions Licence Master 2025-2026**

Points soumis à vote

1. Approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie

2. Questions diverses

Plan stratégique Axe Formation

CFVU 16 octobre 2025

Objectifs stratégiques

- 1. FORMER A LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE**
- 2. FORMER A LA TRANSITION NUMERIQUE RESPONSABLE**
- 3. ANTICIPER ET INTEGRER LES BESOINS DES ETUDIANTS**
- 4. ANTICIPER ET INTEGRER LES EVOLUTIONS DE LA SOCIETE**
- 5. PRARTICIPER A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION**
- 6. PILOTER L'OFFRE DE FORMATION**

1. Former à la transformation écologique

► Pour

- Accompagner la transformation écologique et faire prendre conscience des limites planétaires;
- Accompagner la transformation de l'économie, de l'industrie et de la société vers un développement durable;
- Accompagner l'industrie dans une transformation qui tend à mettre l'objet du service rendu à la société au centre.

► Actions

- Exposer tous les étudiants de premier cycle à une formation pluridisciplinaire et systémique à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS);
- Faire évoluer nos formations de 2ème et 3ème cycle pour les adapter aux besoins des métiers qui devront maîtriser les compétences nécessaires à la transformation écologique ;
- Proposer des enseignements en formation continue dans le domaine de la transformation écologique.

2. Former à la transition numérique responsable

► Pour

- Préparer l'étudiant citoyen aux enjeux et usages du numérique;
- Accompagner la transition numérique responsable de l'économie et de l'industrie.

► Actions

- Exposer tous les étudiants de premier cycle à une formation aux outils numériques et notamment à l'intelligence artificielle et aux enjeux sociétaux et écologiques associés;
- Faire évoluer nos formations de 2ème et 3ème cycle pour les adapter aux besoins des métiers qui devront maîtriser les nouvelles technologies numériques et notamment l'intelligence artificielle;
- Sensibiliser tous les étudiants aux enjeux de la sobriété numérique;
- Proposer des enseignements en formation continue dans le domaine du numérique.

3. Anticiper et intégrer les besoins des étudiants

► Pour

- Renforcer l'attractivité des formations ;
- Améliorer la réussite sous toutes ses formes ;
- Augmenter l'inclusivité ;
- Cultiver l'ouverture au monde.

► Actions

- Renforcer l'ancrage et développer les méthodes pédagogiques actives;
- Favoriser l'individualisation des parcours et la prise en compte des publics à besoins spécifiques (EBS);
- Transformer les mentions ou parcours en fragilité en termes d'attractivité et/ou de réussite;
- Poursuivre le développement des formations pluridisciplinaires pour préparer les diplômés aux compétences nécessaires à leur future activité professionnelle;
- Faire de la vie étudiante un atout en matière de qualité des conditions d'études et de réussite;
- Développer l'ouverture sociale et la parité;
- Valoriser l'engagement étudiant.

4. Anticiper et intégrer les évolutions de la société

► Pour

- Contribuer à la souveraineté économique et sociétale de la France et de l'Europe;
- Contribuer au mieux vivre et mieux vieillir des personnes;
- Contribuer à mieux former les professeurs du 1er degré, 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation et répondre aux besoins du territoire.

► Actions

- Accompagner les projets CMA (Compétences et métiers d'avenir) à atteindre leurs objectifs;
- Augmenter la place des SHS et des soft skills dans l'offre de formation de l'UGA;
- Augmenter le nombre de diplômés dans les domaines technologiques et de l'ingénierie;
- Réussir la réforme des études en santé afin de diversifier les profils des étudiants et de mieux accompagner les réorientations;
- Mettre en place les nouvelles formations conduisant au métier d'enseignant de premier et second degrés.

5. Participer à la recherche et à l'innovation

► Pour

- Contribuer à la souveraineté scientifique et technologique de la France et de l'Europe;
- Aider à la création et au maintien de l'emploi.

► Actions

- Favoriser des opportunités permettant aux étudiants d'acquérir des expériences de recherche et d'innovation;
- Exposer davantage les étudiants à la recherche en premier cycle. Développer l'entrepreneuriat étudiant. Encourager la participation des unités et projets de recherche (LabEx et CDP) à la réflexion sur l'offre de formation;
- Développer des parcours de master et de licence pluridisciplinaires en s'appuyant sur la « Graduate School » et les dispositifs Idex ;
- Attirer plus de doctorants, notamment à l'international et parmi les ingénieurs.

6. Piloter l'offre de formation

► Pour

- Adapter nos formations et répondre aux attentes des apprenants et des employeurs;
- S'assurer de la soutenabilité humaine des formations pour les équipes pédagogiques et d'un haut niveau de qualité de l'encadrement des étudiants;
- Améliorer la réussite et les taux d'insertion;
- Attirer plus, y compris les meilleurs bacheliers et étudiants;
- Faire évoluer l'offre de formation avec une organisation et une pédagogie alignées sur les attentes.

► Actions

- Déployer et doter les composantes d'outils performants de pilotage de l'offre de formation;
- Suivre les transformations des pratiques pédagogiques et accompagner leur essaimage pour améliorer la qualité des formations;
- Améliorer l'orientation et les réorientations, et la développer au niveau des composantes académiques.

Concernant le projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie des modifications/améliorations ont été apportées en séances par les élus.

Les titres 3, 4 et 5 ont été modifiés comme suit :

- 3. ANTICIPER ET INTÉGRER LES BESOINS DES ÉTUDIANTS
- 4. ANTICIPER ET INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ
- 5. PRARTICIPER A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

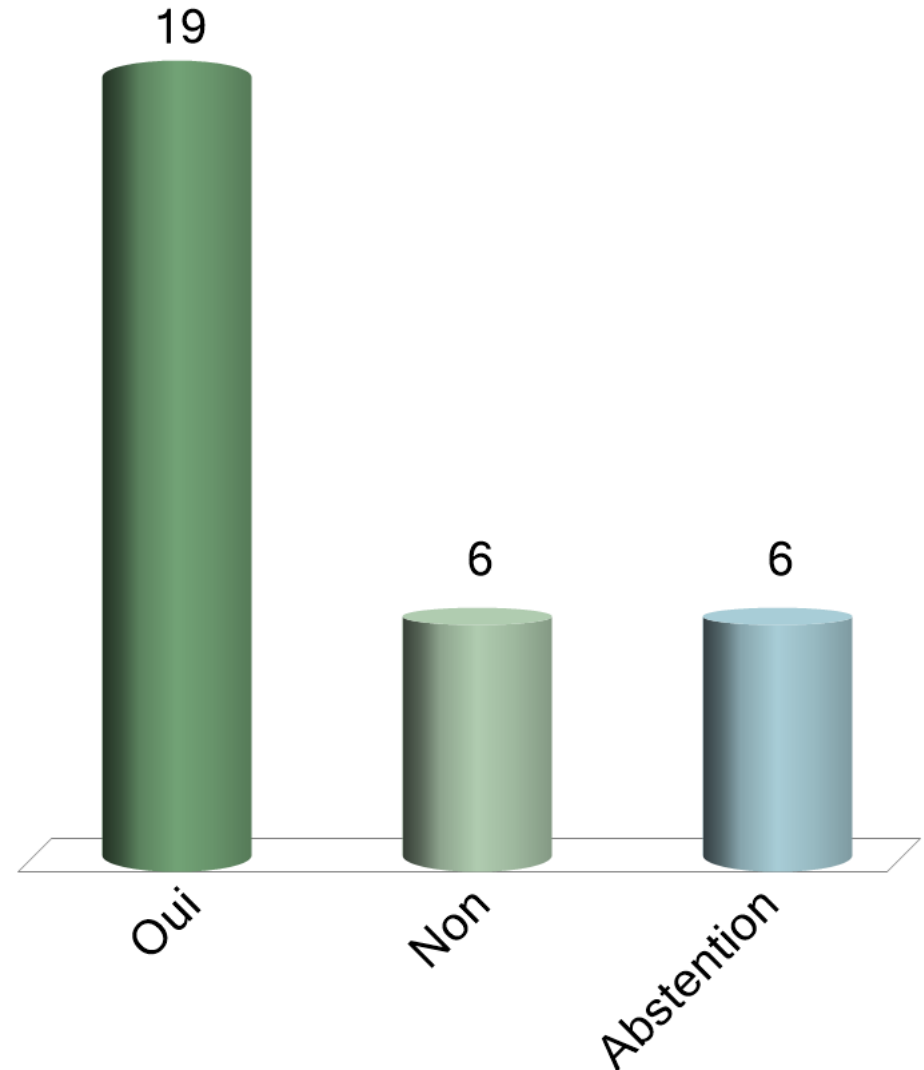
Point 6

➤ **Pour**

➤ ~~Attirer plus et attirer les meilleurs.~~ Modifié par : Attirer plus, y compris les meilleurs bacheliers et étudiants;

**Approuvez-vous le projet
stratégique ambitions,
objectifs et orientations
globales de formation
initiale et tout au long de
la vie ?**

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie

Considérant la demande d'approbation du projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le projet stratégique ambitions, objectifs et orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	9
Nombre de votants	31
Voix favorables	19
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 24 juin 2025.

La séance est levée à 16h20.